

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 15 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le quinze juin, à 19 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Marie-Odile RAYNAUD et Jean-Louis JAMET

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicole LAROCHE-POLBOST.

POUVOIR(S) : de Marie-Odile RAYNAUD à Nicolas FOURNIER
de Jean-Louis JAMET à Catherine VAN LANDEGHEM

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 13 avril 2012.

* * *

FONDS DE SOLIDARITÉ AU LOGEMENT 2012 :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention établie en 2011 entre la Commune et le Conseil Général concernant le fonds solidarité pour le logement et conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

Pour l'année 2011, il était proposé à titre indicatif une contribution de 1,98 € par ménage pour l'aide au logement, pour les aides à l'énergie à 0,64 € et 0,22 € pour les aides aux impayés d'eau.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de participer à hauteur des tarifs ci-dessus énumérés selon 788 foyers recensés soit :

- **logement : 1.560,24 €**
- **énergie : 504,32 €**
- **eau : 173,36 €**

Il sera procédé au versement de la somme totale de 2.237,92 € arrondie à 2.238,00€

DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE COGNY AU SIAEP DE NÉRONDES :

Monsieur le Maire fait part de la demande d'adhésion de la commune de COGNY au S.I.A.E.P de la région de Nérondes (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable).

Cette commune alimentée par le réseau du S.I.A.E.P de la région de Nérondes (18 abonnés-10km de réseau neuf (1990) exploite actuellement son service d'eau potable en régie.

Par délibération de son conseil municipal en date du 20/02/2012 (légalisée le 02/03/2012), elle a demandé son intégration au sein du S.I.A.E.P de la région de Nérondes.

En conséquence, suivant le processus, et de manière réglementaire, il est demandé aux communes membres de délibérer afin de donner leur avis sur cette adhésion.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, l'assemblée, **à l'unanimité :**

est favorable à l'adhésion de la commune de COGNY au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Nérondes.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION CHANTERONDES :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'association « Chanterondes » dans le cadre d'un déplacement en Lorraine afin de donner un concert avec la chorale de Lunéville. L'association cherche des financements dans le but de minimiser au maximum la participation des choristes.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur l'octroi d'une participation financière de la commune.

Un vote à main levée à donner les résultats suivants :

3 abstentions Pour : 0 Contre : 15

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

COMMUNICATION DU RAPPORT DÉLÉGATAIRE DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le rapport délégataire du service d'adduction d'eau potable ne sera pas présenté ce soir en raison d'un imprévu.

Par conséquent, il propose l'ajournement de ce point qui sera étudié ultérieurement.

Le conseil prend note.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.O.S POUR LA ZONE NA :

Vu la délibération en date du 20/12/2001 ayant approuvé le POS ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 123-13 modifié par la loi n°2009-179 du 17 février 2009 ;

Considérant que conformément à l'article L123-13 du code de l'urbanisme modifiée, le dossier de modification simplifiée du POS a été mis à disposition du public pendant un mois du 14/03 au 13/04/2012 ;

Considérant que conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme modifié, la modification simplifiée du POS telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à **l'unanimité**, d'approuver la modification simplifiée du POS telle qu'elle est annexée à la présente ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en annonce légale dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.

Le POS modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

* * *

APPROBATION DU PROJET DÉFINITIF DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FILIÈRE BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION :

Dans le cadre des travaux d'assainissement à venir, Monsieur le Maire présente le projet définitif relatif à l'aménagement de la filière boues de la station d'épuration d'un montant de 303.000,00 € HT, établi par le cabinet SEAF, ingénieurs conseils, 45160 OLIVET.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement du marché qui en résultera et la signature des pièces nécessaires.

DÉTAIL DES SUBVENTIONS 2012 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint délégué aux finances, présente les différentes subventions et participations proposées par la commission des finances du 06 juin 2012 :

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT
6554	PAYS DE LOIRE VAL D'AUBOIS		3.604,00 €
	SDE 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher)		1.541,00 €
	SIABA3A		707,00 €
	SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES		79.800,00 €
6558	ÉCOLE PRIVÉE SAINTE MARIE	Frais fonctionnement 2012	11.90000 €
6574	123/ABC		300 €
	CLUB DES PETITS GYMNASTES		150 €
	A.D.M.R.		250 €
	FACILAVIE		0 €
	A.P.F. du Cher		0 €
	AKUABA DANCE		200 €
	A.P.E.E.P.N.		350 €
	ASSOCIATION AUBOIS DE TERRE ET DE FEUX		60 €
	ASSOCIATION LOISIRS NATURE		500 €
	CANTINE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE DE NERONDES	Participation aux repas	En attente
		Participation frais fonctionnement 2012	/
	CHANTERONDES		450 €
	CLUB DU 3ème AGE		200 €
	CLUB DE HAND-BALL		en attente
	CROIX ROUGE FRANCAISE		100 €
	CLUB DE FOOTBALL		800 €
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		300 €
	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE		240 €
	AMIS DU RYTHM'		300 €
	PREVENTION ROUTIERE		50 €
	SECOURS CATHOLIQUE		150 €
	SECOURS POPULAIRE		150 €
	TELETHON		0
	UNION COMMERCIALE DE NERONDES		600 €
	CLUB DE JUDO		400 €
	CLUB DE TENNIS		300 €
	COMITE DES FETES DE NERONDES		900 €
	SONNEURS NERONDAIS		450 €
	CFA JOUET-LES-TOURS		0
	CFA MARZY (Apprentis)		0
	CFA BTP NIEVRE		0
	GRAINES DE SOLEIL		100 €
	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANINAUX DU CHER		359,48 €

sous réserve de la présentation du rapport financier et du rapport moral de l'exercice précédent ainsi que des objectifs à venir.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à l'ensemble des participations et des subventions proposées.

A noter que les personnes désignées ci-après n'ont pas pris part au vote de certaines subventions en raison de leur appartenance à certaines associations :

- club de football : J.F BONNET
- cantine scolaire des écoles publiques : A. LAROCHE et F. RICHARD
- A.P.E.E.P.N : H. TAILLANDIER
- Loisirs Nature : F. RICHARD, G. COTTIN, J-L JAMET
- Chanterondes : J-L JAMET
- Comité des Fêtes : F. RICHARD, B. COURIVAUD, H.TAILLANDIER
- Sonneurs Néronnais : A. LAROCHE et B. COURIVAUD
- 123/ABC : J-L JAMET

* * *

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIABA3A :

Par délibération en date du 13 avril 2012, les membres du conseil municipal ont émis un avis favorable à l'extension du périmètre du SIABA3A (syndicat intercommunal pour l'aménagement des bassins de l'Auron, de l'Airain et leurs affluents).

Par conséquent, il convient de désigner deux délégués afin de représenter la commune.

A l'unanimité et en concertation avec les deux délégués actuels, le conseil municipal décide de la nomination de :

Monsieur Nicolas FOURNIER, délégué titulaire

Monsieur Guy COLLIN, délégué suppléant.

Monsieur Didier BÉGAT quitte la salle à 20H30.

* * *

APPEL DE COTISATION 2012 AU COMITÉ DE DÉFENSE DE LA LIGNE SNCF VIERZON/BOURGES/SAINCAIZE :

Par courrier en date du 9 mai 2012, le comité de défense de la ligne SNCF VIERZON/BOURGES/SAINCAIZE a procédé à l'appel de cotisation pour l'année 2012 qui est fixé à 0,03 € par habitant. Un débat s'engage alors quant à l'opportunité de maintenir ou non l'adhésion de la commune au comité de défense, sachant que les demandes d'amélioration formulées par les usagers et la municipalité, ne sont pas suivies d'effet.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 17

Pour : 3 Contre : 6 abstentions : 8

CONVENTION DE RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, l'établissement d'une convention d'utilisation ou de mise à disposition des salles communales (salle des fêtes et salle Saint-Etienne) qui devra être signée par tout locataire ou utilisateur en même temps que l'état des lieux.

Quelques modifications et précisions ont été demandées par les membres du conseil qui approuvent, à l'unanimité, la mise en place de cette formalité à compter du 1^{er} juillet 2012.

* * *

REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE SUITE AU SINISTRE SALLE SAINT-ETIENNE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que des administrés ont été victime d'un cambriolage lors de la location de la salle Saint-Etienne les 27 et 28 mai dernier, à l'occasion d'une fête familiale.

La totalité des objets dérobés étaient d'ordre personnel.

Devant un tel préjudice, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de rembourser le prix de la location des deux jours, aux victimes, soit 150 €.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Modification du périmètre du SIVOM.
- ⇒ Circulation poids lourds Route de la Font Pinon, le conseil décide l'interdiction aux poids lourds de + de 3 T 5. Un arrêté municipal sera pris prochainement.
- ⇒ Utilisation Salle Saint-Etienne l'hiver, un tarif majoré sera mis en place pour la saison hivernale en raison des dépenses de chauffage supplémentaires.
- ⇒ Devenir des « Chagnats », lecture du courrier du 16/5/2012 émanant du SMIRTOM Saint Amandois (syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagère).
- ⇒ Recherche d'un éleveur ovin dans le cadre du projet photovoltaïque, un courrier a été adressé aux administrés de la profession agricole.
- ⇒ Information concernant le bassin versant de la Vauvise.
- ⇒ Information relative à l'avancée des travaux de la future Mairie.
- ⇒ Remerciements du Comité Départemental d'Union des Associations et des Amis de la Résistance et de la Déportation.
- ⇒ Contrôle gaz et électricité des bâtiments communaux par la société SOCOTEC.
- ⇒ Assemblée générale du club de football le 28/06 à 18H30.

* * *

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.